



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 23 avril 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 avril 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VANNUCCI à M. MONDOLONI, Mme OTTAVY à M. SBRAGGIA, Mme BIANCAMARIA à M. ARESU, Mme SICHI à Mme BERNARD, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. DELIPERI à M. MARCANGELI, Mme PILLOTTI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

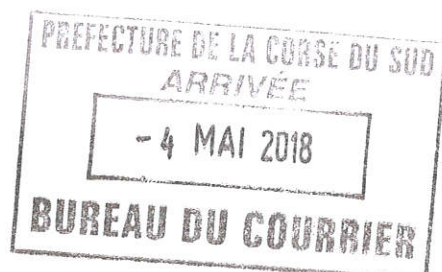
**Etaient absents :**

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*



Séance du lundi 23 avril 2018

Délibération N°2018/89

Adoption du Compte Administratif 2017 - Régie avec  
autonomie financière du port de plaisance

**Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

Le compte administratif 2017 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance fait apparaître en réalisations les résultats suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES : 2 695 262.18 €**

**RECETTES : 3 011 545.52 €**

↪ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **316 283.34 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES : 328 111.11 €**

**RECETTES : 1 246 280.32 €**

↪ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de : **918 169.21 €**

↪ **Soit un excédent global de clôture du compte administratif 2017 de : 1 234 452.55 €**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	901 537.32	0.00	+ 16 631.89	+ 918 169.21
Fonctionnement	679 730.27	0.00	- 363 446.93	+ 316 283.34
<b>Total</b>	<b>1 581 267.59</b>	<b>0.00</b>	<b>- 346 815.04</b>	<b>+ 1 234 452.55</b>

**Présentation synthétique du compte administratif 2016 Régie du port de plaisance**

Dépenses réalisées		Recettes réalisées	
<b>Fonctionnement</b>	<b>2 695 262.18</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>2 331 815.25</b>
Charges à caractère général	1 016 943.13	Prestations de services	1 726 589.35
Frais de personnel	694 652.25	Redevances concessions	158 055.48
Autres charges de gestion	17 698.08	Revenus des immeubles	372 254.65
Charges financières	96 673.30	Autres produits	72 574.77
Charges exceptionnelles	2 474.42	Reprise sur provisions	2 341.00
Dotations aux provisions	866 821.00		

<b>Investissement</b>	<b>328 111.11</b>	<b>Investissement</b>	<b>344 743.00</b>
Dépenses d'équipement	50 491.37	Provisions amortissements	198 633.00
Dettes et emprunts	277 619.74	Charges à répartir	146 110.00
<b>Total</b>	<b>3 023 373.29</b>	<b>Total</b>	<b>2 676 558.25</b>
<b>Soit un solde négatif sur réalisations de l'exercice</b>		<b>- 346 815.04</b>	
<b>Excédent de fonctionnement reporté 2016</b>	<b>+ 679 730.27</b>		
<b>Excédent d'investissement reporté 2016</b>	<b>+ 901 537.32</b>		
<b>soit un résultat global de clôture avant reste à réaliser</b>		<b>+ 1 234 452.55</b>	
Dépenses d'investissement à réaliser	49 202.36		
Recettes d'investissement à réaliser	0.00		
<b>Solde global CA 2017 après intégration des restes à réaliser</b>		<b>+ 1 185 250.19</b>	

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### ***1) Dépenses de fonctionnement***

Les principales dépenses de fonctionnement de l'exercice 2017 concernent :

- Au chapitre 011, les charges à caractère général totalisent 1 016 943.13 €. Elles regroupent les dépenses liées à la maintenance, à l'entretien des pannes flottantes et du matériel, les frais de collecte des huiles usagées et les consommations d'eau et d'électricité. De nouvelles dépenses intègrent ce chapitre pour l'exercice 2017; la comptabilisation pour la période 2013-2015 de l'impôt sur les sociétés calculé par les services fiscaux pour 144 197 € et la prise en charge de la mise à disposition par la commune d'Ajaccio de ses services techniques selon les différents champs d'intervention définis et conventionnés avec la Ville à hauteur de 256 965.66 € pour la période 2016 et 2017.
- Au chapitre 012, les charges de personnel totalisent 694 652.25 €.
- Au chapitre 65, les autres charges de gestion pour un montant de 17 698.08 €.
- Au chapitre 66, est enregistré le paiement des intérêts des emprunts et la comptabilisation des intérêts courus non échus de l'exercice pour un montant de 96 673.30 €.
- Au chapitre 67 diverses dépenses exceptionnelles pour 2 474.42 €.
- Au chapitre 68 sont enregistrées des provisions liées aux rectifications des services fiscaux concernant l'impôt sur les sociétés pour la période 2016/2017. Ces provisions font suite à la non réception avant le 31 décembre de la notification officielle de paiement de la taxation.

▫ Au chapitre 042, en opérations d'ordre, sont comptabilisées les dotations aux provisions et les charges à répartir sur plusieurs exercices à hauteur de 344 743.00 €.

## **II) Recettes de fonctionnement**

Les recettes de la section de fonctionnement se composent de :

▫ Du chapitre 70 regroupant les redevances pour taxes d'amarrages (contrats annuels, passages et hivernages) et les recettes d'activités annexes totalisent 1 726 589.35 €.

▫ Du chapitre 75 concernant les redevances d'occupation des immeubles et des concessions pour un montant global de 530 310.13 €.

▫ Des recettes exceptionnelles réalisées au chapitre 77 pour 72 574.77 €.

▫ Des reprises sur des provisions constituées (sur impayés de loyers commerciaux et taxes d'amarrages) au chapitre 78 pour 2 341.00 €.

▫ Du résultat reporté de la section de fonctionnement de l'exercice précédent à hauteur de 679 730.27 €.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
---------------------------------

## ***I) Dépenses d'investissement***

Les dépenses d'investissement concernent :

▫ Le remboursement en capital des emprunts au chapitre 16 pour 277 619.74 €.

▫ Les acquisitions de divers matériels et travaux d'aménagement sont comptabilisés aux chapitres 21 et 23. Ils totalisent pour l'exercice 2017 la somme de 50 491.37 €.

## ***II) Recettes d'investissement***

Les recettes de la section d'investissement se composent :

▫ Des provisions constituées pour le renouvellement des immobilisations à hauteur de 198 633.00 € et les charges financières à répartir sur plusieurs exercices pour 146 110.00 €.



▫ Du résultat reporté de la section d'investissement du Compte Administratif 2016 à hauteur de 901 537.32 €.

## L'ENDETTEMENT ET LA GESTION DE LA DETTE

Pour les annuités de 2017, le montant du flux de la dette est de 380 253.04 € se décomposant de la façon suivante :

Montant du capital remboursé : 277 619.74 €      Montant des intérêts payés : 102 633.30 €

Le détail des emprunts de la régie du port est repris dans les tableaux suivants :

Organismes prêteurs	Montants empruntés	Capital restant dû au 31/12/2017	% du CRD	Nombre d'emprunts
 Caisse Epargne	261 878.82 €	72 160.19 €	2.82 %	1
 SFIL-CAFFIL	2 964 597.66 €	2 482 571.04 €	97.18 %	1
	<b>3 226 476.48 €</b>	<b>2 554 731.23 €</b>	<b>100.00 %</b>	<b>2</b>

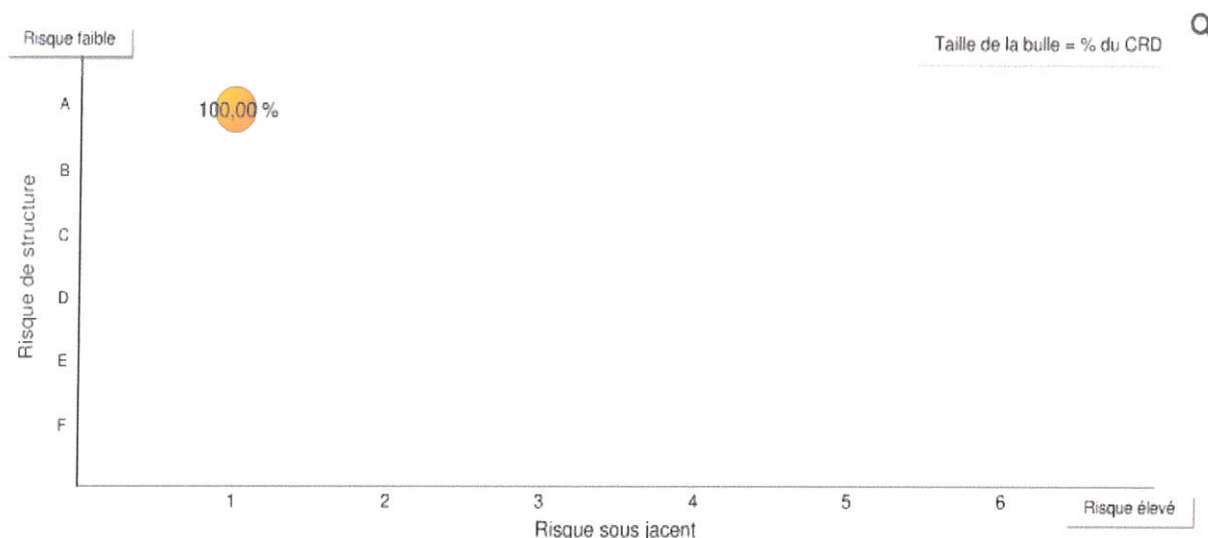
Dette par prêteur



Prêteurs	Montant initial	Année de réalisation	Durée résiduelle	Capital restant dû	CBC
Caisse d'Epargne	261 878.82 €	2011	2 ans	72 160.19 €	A-1
SFIL-CAFFIL	2 964 597.66 €	2015	12.3 ans	2 482 571.04 €	A-1
<b>TOTAUX</b>	<b>3 226 476.48 €</b>			<b>2 554 731.23 €</b>	

Et la dette selon la charte de bonne conduite sera sans risque jusqu'à sa complète extinction.

## Dette selon la charte de bonne conduite



### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'approuver le compte de gestion établi par le Receveur municipal ainsi que le compte administratif 2017 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
Oùï l'exposé de Mme Marie-Ange BIANCAMARIA, adjointe déléguée  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif ;  
Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 avril 2018 ;

Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Laurent MARCANGELI, s'est retiré pour laisser la présidence à M. SBRAGGIA pour le vote du compte administratif ;

**APPROUVE  
Par 35 voix pour  
et 5 non participations (M. Luciani, M. Ciabrini, Mme Grimaldi d'Esdra, M. Bastelica, Mme Simonpietri)**

Le Compte Administratif 2017, Budget régie du port de plaisance, ci-annexé ainsi que le compte de gestion établi par le trésorier municipal, tous deux étant en concordance.

## RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



**Laurent MARCANGELI**

